

Conserver ses notes

Par **mamaassya**, le **14/08/2012** à **15:54**

Bonjour,

j'étais étudiante en L3 en 2010/2011 mais je n'ai pas validé mon année. Je n'ai pas pu aller aux rattrapages car j'ai eu mon enfant entre temps.

J'aimerais repasser ma licence cette année et je voulais savoir si je pouvais garder les notes que j'ai eu au dessus de la moyenne il y'a 2 ans.

Merci de votre réponse

Par **gregor2**, le **14/08/2012** à **17:51**

Bonjour, je pense qu'il faut voir ça avec votre université, elles ont des politiques relativement différentes concernant les redoublements et les notations ...

Par **Camille**, le **15/08/2012** à **07:28**

Bonjour,

Et...

[citation]si je pouvais garder les notes que j'ai eu au dessus de la moyenne[/citation]

Qu'entendez-vous exactement par là ?

Par **BabyJane**, le **15/08/2012** à **10:17**

Hello !

Ouep, ça dépend des facs comme le dit Gregson.

Certaines universités en ressortant votre dernier relevé de notes garderont les matières, voir les UE que vous avez validé au cours de votre année ou pas ! Certaines peuvent tout aussi bien vous faire faire une année entière sans tenir compte de vos vieilles notes.

On a eu le cas cette année d'une jeune femme qui avait quitté les bancs de la fac de droit il y a 5ans en fin de L1 et qui a voulu reprendre ces études. L'université a conservé les matières qu'elle avait déjà validé il y a 5ans, considérées comme "validées à vie". Sur son relevé de

notes ça se présentait sous la forme de "validation d'acquis" .

Renseignez-vous auprès de votre université
Bon courage pour la reprise :)

Par **Camille**, le **15/08/2012** à **10:31**

Bonjour,

Et se méfier d'un détail qui a son importance.

Avoir dételé pendant deux ans, a fortiori cinq, et on a probablement perdu une bonne partie de ses "réflexes juridiques".

En plus, le droit à le malheur d'évoluer en permanence. Donc, si on ne s'est pas tenu au courant de l'actualité pendant ces années "d'inaction estudiantine"...

[smile31]